

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU CONSEIL DE LA FLLASH du 22/06/2017

Conseil restreint aux enseignants chercheurs

Stéphane HIRSCHI, Directeur de la FLLASH ouvre la séance à 14h30.

1. Services prévisionnels des enseignants chercheurs de la FLLASH 2017/2018

Un tableau récapitulatif des services prévisionnels des enseignants chercheurs affectés à la FLLASH, a été distribué en amont aux conseillers présents.

Des ajustements y sont apportés.

Il est à noter qu'au moment du vote de ces services, l'attribution des CRCT pour l'année 2017/2018 n'a pas eu lieu.

4 demandes ont été déposées pour la FLLASH.

Après ces échanges le tableau récapitulatif est voté avec les modifications apportées.

Vote à l'unanimité.

Conseil plénier

Stéphane HIRSCHI, Directeur de la FLLASH accueille l'ensemble des conseillers.

Le quorum étant atteint, M. le Directeur de la FLLASH ouvre la séance à 15h00.

Un hommage à Hervé Ghesquières décédé le 14/06/2017 est rendu par le conseil au nom de la Faculté des Lettres.

M. Hirschi souhaite la bienvenue à l'ensemble des conseillers nouvellement élus. En effet l'ensemble des sièges ont été attribués lors des élections du 25/04/2017 conformément aux statuts de la FLLASH en date du 02/07/2015.

1- Approbation du relevé de conclusions du conseil du 17/03/2017.

Le relevé de conclusions du conseil du 17/03/2017 est approuvé à la majorité des voix. 8 conseillers ne prennent pas part au vote car non élus à cette date.

2- Calendriers pédagogiques 2017 - 2018.

L'ensemble des documents ont été diffusés aux conseillers. M Hirschi présente la logique de cette nouvelle année pédagogique.

Il rappelle que la FLLASH ouvre la 3^{ème} année du parcours HARPE à Cambrai.

En ce qui concerne le calendrier des remises de notes il est précisé que pour la 1^{ère} session des semestres pairs les notes sont à rendre entre le 28/05/18 et le 05/06/2017.

L'affichage aura lieu le 07/06/2018.

Vote favorable à l'unanimité.

3- Règlement des examens :

A la demande d'un conseiller sera ajouté aux règlements des examens ce qui suit :

« Le jury est souverain. Il peut suppléer ou modifier une note, ou déclarer admis un candidat qui n'aurait pas les moyennes requises, après en avoir délibéré sur la base du dossier et des résultats du candidat. »

Des précisions sont également apportées pour l'évolution des pratiques :

Le salarié en formule B a la possibilité d'obtenir un rattrapage (si nécessaire) en plus de la note B.

Les copies d'évaluation ne sont pas anonymées à la FLLASH: la logique est totalement différente de celle d'un concours ou bien encore d'un examen type bac. Le cadre est celui du CC, l'évaluation peut-être un écrit ou un oral. Si litige il y a, une double correction est possible à la demande de l'étudiant avec consultation des copies. L'idée qui prédomine est un accompagnement de l'étudiant au progrès et non celle de le pénaliser.

Il est demandé aux enseignants de rappeler régulièrement les obligations des étudiants.

Tous les problèmes doivent être solutionnés par le dialogue avec le(s) enseignant(s).

L'ensemble de ces mesures est approuvé à l'unanimité.

4- Responsabilités Pédagogiques et Présidences de Jurys 2017/2018.

Le document est de nouveau proposé aux conseillers. Quelques coquilles sont corrigées.

La question de la responsabilité pédagogique donnée à un PAST interpelle.

M Hirschi précise que cette décision relève d'un choix d'organisation de la filière.

Vote : 1 contre, 6 abstentions. Approuvé à la majorité des voix.

5- Bilan des conseils de perfectionnement 2016/2017

En introduction M. Hirschi énumère quelques réalités qui permettent de contextualiser les choses :

Effectifs étudiants en nette augmentation.

Un potentiel enseignant en baisse.

Le budget des Universités égal à 2012 quel que soit les évolutions d'effectifs.

Malgré cela la satisfaction des étudiants est réelle. Les taux de réussite sont positifs mais on peut faire mieux.

Le but de ces conseils de perfectionnement est de soulever les problèmes afin de tenter d'y remédier.

M. Hirschi cède la parole à M. Denis Fabé qui a synthétisé l'ensemble des conseils de perfectionnement 2016/2017 (document transmis aux conseillers).

M. Fabé insiste donc sur quelques points :

La mutualisation a permis de garder une grande variété de formations.

La problématique de l'hétérogénéité trop importante dans l'apprentissage des langues.

Solution : mise en place d'une pédagogie différenciée avec les lecteurs.

Accentuer l'accompagnement des étudiants dès la rentrée notamment en renforçant le contenu du guide des étudiants accessible sur les réseaux sociaux.

Les étudiants demandent une aide méthodologique.

Solution : l'enseignant doit l'explicitier dans ses cours.

Possibilité de mettre en place un parrainage pour les étudiants de 1^{ère} année qui en exprime le besoin et pour les étudiants étrangers.

Vote : 4 abstentions. Approuvé à la majorité des voix.

Commentaire : les questions financières ne devraient pas être un frein à la réussite de l'étudiant.

6- Tarifs

M. Hirschi cède la parole à :

Mme Valérie Richardot Directrice de la Plateforme des langues et des certifications présente l'évolution des certifications au sein de la FLLASH ainsi que leurs tarifs respectifs.

Mme Véronique Lagae responsable pédagogique du DUFLE présente à son tour l'évolution des partenariats internationaux.

M. Hirschi ajoute que dans le cadre du développement des ressources propres de la FLLASH, ces deux axes stratégiques sont essentiels.

Votes : 3 abstentions. Approuvé à la majorité des voix.

Commentaire : il est injuste de faire payer les étudiants au CLES qui s'étaient inscrits une première fois et qui ne s'y sont pas présentés.

7- Modifications de maquettes pédagogiques :

M. Hirschi cède la parole à :

M. Frédéric Attal Directeur adjoint de la FLLASH en charge des Masters intervient pour acter 2 évolutions au sein de maquettes pédagogiques :

Master MNI 1^{ère} et 2^{ème} année : Français langue étrangère – 29h

Master CP 2^{ème} année: l'un des 2 séminaires devient un séminaire sur « projet professionnel » qui donnera lieu à un mémoire de projet en S9 encadré par un responsable de mémoire en S10.

Vote : approuvées à l'unanimité.

8- Informations du directeur :

M. Hirschi informe les conseillers sur l'avancée du projet d'établissement : UPHF.

A l'issue de ce point M. Hirschi remercie les conseillers pour leurs participations actives lors de ce conseil, lève la séance et souhaite un bel été à tous.

Etaient présents :

Collège A : E. CAMP – V. LAGAE – L. NYS

Collège B : T. BAREGE – B. FRIANT-KESSLER – A. LANASRI – V. RICHARDOT
– E. RIVAL

Collège BIATSS : N. DRUBA – C. HIGUINEN – E. DERUY

Collège Usagers : A. CANFIN – H. HUGO – E. DEFRANCE – A. PEIFFER –
L. POLISINI

Collège Personnalités

Extérieures : S. TRANOY

Invités

Permanents : D. FABE – M. NICOLAS – G. SCHMITT

Direction : Directeur : S. HIRSCHI
Directeur adjoint : F. ATTAL

Avaient donné pouvoir :

Collège A : V. VIVES à S. HIRSCHI

Collège B : Y. ROBLOU à A. LANASRI

Collège BIATSS : Y. BERNABE à E. DERUY

Collège Usagers : C. HENNEUSE à L. POLISINI